



# Pour une politique de l'âge respectant éthique et économique

**Plaidoyer pour une réelle prise en compte des personnes âgées par notre société, basée sur la considération et l'octroi de moyens.**

**Pascal Champvert**  
Président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées, auteur de *Prendre soin de nos aînés, c'est déjà prendre soin de nous* (Éditions Carnets Nord)

Notre société est en crise; et l'on comprend de mieux en mieux combien la crise économique est l'expression d'une crise des idées et d'une crise du vivre ensemble; en effet la circulation de l'argent et ses désordres sont le symbole de la circulation de l'énergie entre les humains.

Et plus qu'une crise, il s'agit d'une mutation de nos processus de création et de distribution de richesse, mais aussi une mutation de nos façons de penser le rapport à l'autre, et le rapport à nous-mêmes.

Le modèle consistant à remplacer toujours plus vite du vieux par du neuf montre son épuisement.

De nombreuses pistes pour réaliser cette mutation le plus pacifiquement possible sont envisageables. L'une d'elles consiste certainement à nous réconcilier avec nous-mêmes à travers notre réconciliation avec ce qui est vieux, et donc nécessairement avec ceux qui sont vieux.

Cela suppose avant tout de rejeter les discriminations qu'on leur impose, à comprendre les retards à combler dans notre pays pour amorcer une dynamique économique et éthique.

## Lutter contre l'âgisme

L'article 13 du Traité d'Amsterdam<sup>1</sup> demande à tous les pays européens de lutter contre tout type de discrimination (sexisme, homophobie, racisme...). Les discriminations par l'âge et par le handicap figurent aussi dans

1. Signé en 1997, le Traité d'Amsterdam a pour objectif de créer un « espace de liberté, de sécurité et de justice » dans l'Union européenne.

ce traité. Aujourd'hui si un individu tient des propos ouvertement sexistes, racistes ou homophobes, il est passible d'une condamnation. En revanche, ce même individu peut dire qu'un vieux est un légume! Notre société pratique encore un racisme de l'âge, « l'âgisme ». D'autant plus qu'elle n'en est pas consciente.

Comme toute ségrégation, l'âgisme a pour origine la peur. La peur prend ici deux formes : peur de vieillir et peur de mourir.

Ne pas discriminer nos aînés fragiles, les accepter pleinement dans l'humanité, c'est leur permettre d'aller mieux et c'est nous permettre à nous, plus jeunes, d'aller mieux. Cela nous permet de nous interroger sur notre place dans la société par rapport à ceux qui ont, aujourd'hui, 10 ou 20 ans de moins que nous. Quelle est notre propre réflexion sur le vieillissement, dans une société où il est interdit de vieillir, dans une société où l'on vend des crèmes anti-âge? Quel est notre parcours de vie?

Ainsi, reconnaître le vieux comme notre semblable nous aide à mieux vieillir. Simone de Beauvoir le disait : « *en me coupant de cette vieille femme que je ne veux pas voir, je me coupe de moi-même car je me coupe de mon avenir* ».

S'agissant de la mort, toutes les philosophies, tous les mouvements thérapeutiques, toutes les spiritualités, avec ou sans Dieu, disent à peu près la même chose : « *tu ne seras heureux qu'en regardant ta mort en face* » (Lucrèce). Au minimum, en questionnant sa relation à la mort.

En Occident, ces questions sont trop rarement abordées de façon personnelle. Plutôt que de les fuir comprenons indivi-

duellement et collectivement qu'il nous faut y répondre pour aller mieux. Comprendre nos aînés c'est nous aider à envisager ces sujets essentiels.

### Refuser le terme « dépendance » et valoriser les personnes âgées fragilisées

Pour Albert Camus « *mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde* ».

Qu'est-ce que la dépendance ? Nous sommes tous dépendants. Dépendants de notre entourage familial, amical, professionnel... Dépendants les uns des autres à partir du moment où nous vivons en société. Ce terme de « dépendants » accolé aux personnes âgées ne signifie donc rien ! La France est le seul pays au monde à l'utiliser. Quand on traduit les « assurances dépendance » allemandes ou japonaises, on se rend compte que, ni en allemand, ni en japonais, on ne parle de dépendance.

De plus, le terme revêt une connotation péjorative. La seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle est le temps où tous les peuples revendiquent leur indépendance. Tout le monde veut être indépendant (voyons les adolescents !) Et l'on accole un terme dévalorisé et dévalorisant à ceux – les personnes âgées fragilisées – dont on a une très mauvaise image. Dans l'inconscient de la société, ce terme a un sens. Il est une production sociale. Il s'agit de montrer combien on disqualifie ces personnes. Comment, en les stigmatisant comme dépendantes, on refuse de les considérer comme des citoyens à part entière. Et même comme des hommes et des femmes à part entière ! Dès l'instant qu'une personne est déclarée dépendante – de sa famille, de son entourage, des professionnels – la société estime qu'il n'est plus nécessaire de lui demander son avis.

Mais « personne âgée dépendante » tout le monde comprend dira-t-on. « Bougnoul » aussi tout le monde comprend. Mais l'utiliser est inacceptable, à juste titre, car il dévalorise. Comme dépendant.

Dépasser l'âgisme, refuser le terme de dépendance, autant dire que la loi à venir doit être sociétale ; Jean-Marc Ayrault et Michèle Delaunay ont raison de vouloir une loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cela suppose aussi de rattraper les retards français.

### Comblent les retards français

Les retards français sont bien connus et le constat est suffisamment partagé par tous les gouvernements (voir les discours de D. de Villepin en 2006 ou de M. Delaunay plus

récemment) et tous les rapports officiels (ainsi la Cour des Comptes en 2005 écrit que les besoins des personnes âgées sont couverts à moitié).

Ces retards sont de deux ordres :

- Une couverture collective insuffisante entraînant un coût trop important payé par les personnes âgées et leurs familles.

- Le manque de moyens des établissements et services à domicile qui limite le temps passé auprès de chaque personne âgée.

Tout d'abord en établissement où les coûts sont faibles (70 euros en moyenne c'est très peu au regard du prix d'une nuit d'hôtel ou du supplément chambre double en hôpital ou en clinique), mais insupportables pour nos aînés : payer 2 100 euros par mois est une véritable spoliation quand la retraite moyenne est à 1 100 euros et 850 euros pour les femmes.

On voit les problèmes majeurs qu'une telle situation pose au sein des familles *a fortiori* quand plusieurs personnes âgées sont concernées (ce qui deviendra de plus en plus courant) : disputes dans la fratrie, difficulté dans le lien parents-enfants, parfois petits enfants, problèmes financiers...

Conséquence aussi pour les personnes âgées qui culpabilisent d'être un tel poids financier pour la famille, ou qui restent à domicile dans des situations, pour certains, très difficiles pour elles et leurs proches.

Enfin, on ne peut oublier l'iniquité totale d'un système qui fait payer la personne en fonction de sa pathologie : suite à un AVC ou atteint d'une maladie d'Alzheimer on est admis en établissement et l'on paye très cher ; victime d'une maladie cardiaque ou d'un cancer : le séjour à l'hôpital ou en clinique est quasiment gratuit pour le patient.

Mais les problèmes sont croissants aussi à domicile où toutes les études montrent que les aides évoluent, depuis la création de l'allocation personnalisée d'autonomie en 2001, non en fonction du nombre et des besoins des personnes âgées, mais des finances des départements. Les personnes âgées ont alors le choix entre financer elles-mêmes leurs aides (ce que font les plus favorisées) en recourant éventuellement au travail au noir, ou s'en passer en restant isolées et mal aidées (alitées pour certaines par exemple de 17 h à 9 h soit 16 h sur 24 par jour) ou s'appuyer sur des aidants familiaux qui s'épuisent (30 % des aidants meurent avant l'aidé, 80 % des maltraitements ont lieu à domicile essentiellement dues à l'épuisement des proches).

En établissement, chacun constate la

faiblesse des ratios de personnels par rapport aux pays européens comparables ou par rapport aux structures pour personnes handicapées de moins de 60 ans ; cela se traduit par des professionnels qui courent toujours d'une tâche à l'autre.

Dans ces conditions, la pression du quotidien ajoutée à l'ambiance sociétale de dévalorisation des personnes âgées conduisent les professionnels à adopter un rythme trop rapide pour celui des aînés dont chaque geste n'est pas une maltraitance en soi, mais dont la répétition constitue une situation intolérable.

Les pressions budgétaires sur le secteur entraînent parallèlement des effets inacceptables sur les salariés : ainsi le secteur est (avec le bâtiment) le plus sujet aux accidents du travail et maladies professionnelles ; à domicile c'est un des premiers secteurs employeur de travailleurs pauvres (à cause du temps partiel contraint) et les conventions collectives sont régulièrement remises en cause par les pouvoirs publics (État et départements).

De plus, la pression des mêmes pouvoirs publics est très forte, à domicile (mais aussi en établissement), pour employer des personnels non qualifiés, en contradiction totale avec les discours officiels sur la « nécessaire qualification des salariés ».

Pire, le secteur du domicile vit une situation de grande précarité supprimant des milliers d'emplois chaque année depuis 4 à 5 ans, du fait de financements inférieurs au coût de revient de l'activité.

Un mot enfin des coordinations tellement vantées par les pouvoirs publics depuis si longtemps. Si la création des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) en 2002 a été une véritable avancée affinée par celle des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) en 2010, les reculs, réorganisations et insuffisances de financements depuis, empêchent le développement vraiment efficace des initiatives qui ont fleuri un peu partout sur le territoire et fragilisent considérablement les structures existantes.

Est-ce à dire que l'État n'a rien fait ? Ce serait inexact de le dire ainsi. Chaque gouvernement, depuis une vingtaine d'années, a mis en œuvre des plans et des financements nouveaux. Pour autant, ces derniers n'ont jamais permis de rattraper le retard initial car ils sont toujours restés trop maigres au regard de l'augmentation des attentes des Français, de l'accroissement des normes et exigences des pouvoirs publics et surtout... du nombre de personnes âgées concernées. Et à



la faiblesse des plans par rapport aux besoins, il faut ajouter tous les crédits repris au secteur du fait de l'incurie et la duplicité de l'État : par exemple c'est plus de 2,5 milliards – soit 70 000 emplois – dont ont été privés nos aînés depuis la création de la Caisse nationale de solidarité active (CNSA) en 2004, auxquels s'ajoutent les détournements de 2013 de près d'1 milliard – 30 000 emplois – surtout notamment de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA)

### Lancer une réelle dynamique

La Nation doit investir dans l'aide à nos aînés.

L'exigence éthique est évidente et vient d'être largement développée.

L'exigence économique l'est tout autant.

Comment expliquer que le secteur (domicile et établissement) perde 8 000 à 10 000 emplois par an depuis de nombreuses années, alors que tout le monde s'accorde à considérer que l'aide aux personnes âgées sera créatrice d'emplois dans les années à venir (un colloque d'économistes faisait récemment des hypothèses entre 300 000 à 800 000 emplois).

Afin de mettre en cohérence les politiques de court terme avec les stratégies de long terme, il convient de développer les moyens du secteur en commençant par utiliser tous les crédits prévus à cette fin.

Ainsi, depuis avril 2013, tous les retraités paient la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, soit 0,3 % de leurs revenus. Elle devait financer dès 2014 l'aide aux personnes âgées.

On peut affecter tous les crédits de la CNSA (dont ceux du jour férié et la contribution de 0,3 % sur les retraites) aux personnes âgées fragilisées pour amorcer la « loi autonomie » promise par le président de la République, le Premier ministre et leurs prédécesseurs depuis si longtemps. Ainsi, la contribution des retraités peut aider les plus âgés en créant des emplois, notamment pour les jeunes.

L'AD-PA a proposé la mise en place du « Dispositif emploi autonomie » dont l'objectif est de créer 22 000 emplois avec 4 objectifs :

- Diminuer le chômage
- Créer une grande politique en faveur des personnes âgées
- Ne pas accroître la pression fiscale en 2014
- Engager un choc de simplification.

Les crédits de la CASA représentent 600 millions d'euros.

Par ailleurs, l'État a repris, en 2013, 170 millions d'euros sur les crédits de la

CNSA, destinés aux personnes âgées, pour les diriger vers les départements.

770 millions d'euros permettent de créer 22 000 emplois non délocalisables qui constituent de plus un élément majeur d'aménagement du territoire; les zones rurales où les personnes âgées sont nombreuses sont en effet fortement bénéficiaires de ce dispositif.

Il y a plus de 20 000 établissements, services à domicile et coordinations. On peut donc créer un emploi par structure dans des métiers tels que psychologues, responsables de coordination, animateurs, assistants de vie sociale, personnels d'entretien et de ménage; cela correspond à de vrais retards du secteur et à de vrais besoins et attentes des personnes âgées à domicile et en établissement.

Chaque structure, après avis des personnes âgées, familles et salariés en conseil de la vie sociale, détermine le type de poste choisi.

L'obtention des crédits serait liée à l'autorisation de fonctionnement donnée par les pouvoirs publics. Les crédits seraient donc affectés au vu de l'existence du service et de l'établissement. Il n'y a aucun projet bureaucratique, aucun appel à concurrence, aucun critère d'exclusion. *A posteriori*, les structures doivent prouver que les crédits ont bien permis le recrutement des personnes prévues sous peine de reprise des crédits.

Au niveau national, le dispositif emploi autonomie serait coordonné par la CNSA, au sein du conseil de laquelle sont représentés tous les acteurs concernés par l'aide aux personnes âgées. Les départements adresseraient à la CNSA le bilan de l'utilisation des crédits qu'ils ont déjà reçus. La coordination générale serait assurée par le conseiller du Premier ministre chargé de la simplification des politiques publiques.

On le voit, lancer la dynamique d'amélioration des conditions de vie de nos aînés, en créant les emplois de demain, peut être engagée dès maintenant.

Au-delà, cette dynamique doit être poursuivie; avec quels financements dira-t-on? Ceux proposés par l'ensemble des représentants de la société française à travers le Conseil économique social et environnemental.

En effet, saisi par F. Fillon, celui-ci a voté sans aucune opposition<sup>2</sup> un rapport sollicitant les successions (ce qui est cohérent en matière d'aide aux plus âgés) et la CSG des retraités (ce qui est à l'origine de la création de la CASA).

2. Tous les groupes du CESE ont voté pour, la CGT et FO s'abstenant car elles préfèrent un financement solidaire sur d'autres bases. Donc aucun groupe ne refuse l'idée de la solidarité envers les aînés.

Les sujets ne sont pas si nombreux où éthique et économique peuvent se conjuguer.

L'aide à nos aînés est de ceux-là et en aidant nos anciens, nous aidons toute la société à aller mieux... et même en période de crise. Car lorsque les fins de mois sont difficiles, voler l'argent de l'aïeul est une faute morale pour les familles comme pour les sociétés.

Il nous faut donc dépasser ces réflexes de repli, comprendre cette crise et engager les mutations vers plus de respect des humains... de tous âges. ♣